

## Compte rendu de la rencontre du Comité en sécurité incendie (CSI), Lundi le 17 août 2020 à 19 h à la MRCT salle 222 et 223

### Sont présents :

✂ Monsieur Yves Ouellet	, Élu secteur sud
✂ Madame Lyne Ash	, Élu(e) secteur nord
✂ Monsieur André Paquet	, Élu secteur Est
✂ Monsieur Mario Drouin	, Élu secteur centre
✂ Monsieur Marco Dénomme	, Élu secteur centre
✂ Monsieur Richard Lefebvre	, Directeur adjoint, RISIT
✂ Monsieur Alain Rouleau	, Pompier secteur centre
✂ Monsieur Pierre Bélanger	, Pompier secteur sud
✂ Madame Andréane Hamelin	, Chargée de projet en sécurité incendie
✂ Madame Monia Jacques	, Directrice à l'aménagement et au développement du Territoire

### Sont absents :

✂ Monsieur Richard Pleau	, Pompier secteur nord
✂ Monsieur Luc Turcotte	, Membre élu au Conseil d'Administration RISIT
✂ Monsieur Jacquelin L'Heureux	, Pompier secteur est

### 1) Mot de bienvenue et tour de table

Début de la rencontre : 19h00.

### 2) Lecture de l'ordre du jour

Mme Andréane Hamelin présente l'ordre du jour.

### **3) Recommandation pour l'adoption du PLIU**

Après avoir été révisé par différents partenaires tels que le CISSS-AT, le Ministère de la Sécurité publique, le CAUAT, le comité de travail SUMI ainsi que par la MRC, le document du PLIU est fin prêt à être adopté au Conseil de la MRCT. Quelques bonifications ont été ajoutées par la MRCT au document et partagées avec les membres du CSI. Les membres du CSI n'ont pas d'autres commentaires à apporter au document et sont d'accord de faire la recommandation au Conseil de la MRCT quant à son adoption.

### **4) Gestion de la formation pompiers**

Mme Monia Jacques fait la présentation aux membres du comité de l'état de situation entourant la gestion de la formation pompiers. Elle explique que les municipalités/SSI/RISIT peuvent devenir gestionnaire de formation ou faire affaire avec le gestionnaire de formation de leur choix au Québec à partir du moment où la MRC laisse aller son titre de gestionnaire de formation. On explique que l'ENPQ a développé une stratégie d'intervention permettant la reprise graduelle des activités de formation, exigeant pour les gestionnaires des dépenses matérielles et ressources humaines ainsi que des connaissances pointues en matière de sécurité incendie. Elle informe également que la Ville de Rouyn-Noranda peut offrir le service de gestionnaire de formation à la pièce ou encore que les SSI et la RISIT peuvent faire affaire avec le gestionnaire de formation de leur choix au Québec. M. Richard Lefebvre nous informe que le sujet sera discuté lors du conseil d'administration de la RISIT du 18 août quant à leur intérêt ou non de devenir gestionnaire de formation pour le Témiscamingue.

Les membres de comité sont en accord à l'effet que la MRCT ne conserve pas son statut de gestionnaire de formation pour tous les éléments mentionnés précédemment et en font une recommandation aux élus du conseil. Par contre, les membres souhaitent que la MRC demande à l'ENPQ de faire preuve d'ouverture advenant où une municipalité/SSI/RISIT demande leur accréditation pour devenir gestionnaire de formation comme la réflexion se poursuit au niveau local quant à leur intérêt à devenir gestionnaire. De plus, la MRC verra à organiser une rencontre d'information auprès de l'ensemble des municipalités et SSI concernés ainsi que la RISIT afin de présenter le nouveau processus de gestion de la formation qui viendra cadrer les rôles et responsabilités de tous les acteurs concernés.

## 5) Ententes

### a. Validation des modifications apportées

Lors de la dernière rencontre du CSI, plusieurs commentaires avaient été soulevés afin d'apporter des modifications aux trois ententes soit l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services, l'entente de prêt, d'utilisation et d'entretien d'équipement pour les interventions de désincarcérations et l'entente de prêt, d'utilisation et d'entretien d'équipement pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé. Les documents des ententes ont été modifiés en fonction des commentaires émis et sont soumis aux membres.

#### i. Autres bonifications aux ententes

- M. Richard Lefebvre ajoute un commentaire à l'effet que les organismes sont en mesure de juger de la nécessité d'effectuer une réparation sur un équipement SUMI ou de désincarcération. Il souhaite que les organismes n'aient pas à faire approuver en premier lieu par la MRCT avant d'effectuer les réparations.
- Les membres souhaitent que l'entente SUMI précise que la formation nautique nécessaire est la formation pour obtenir la carte d'embarcation nautique, nécessaire pour la conduite de bateau.
- M. Richard Lefebvre souhaite que l'on précise qu'au niveau des formations SUMI ou désincarcération, il est recommandé qu'un maximum du personnel soit formé.
- M. Yves Ouellet souhaite qu'il soit bien indiqué que les équipements de protection individuelle énumérés à l'annexe 1 de l'entente SUMI appartiennent également à la MRCT.
- Suite au fait que la MRC se retire comme gestionnaire de formation, des modifications seront apportées au document quant à l'appellation de la personne responsable de toute formation.
- Les membres souhaitent qu'un minimum de 15\$ par véhicule soit versé lors de tout déplacement ce qui couvrirait les sorties qui sont parfois annulées en cours de route. Une charte avec les taux de locations d'équipements tels que motoneige, bateau, VTT devrait être annexée au document du SUMI. Mme Andréane Hamelin fera les

démarches pour acquérir les informations auprès de différents prêteurs d'équipements.

- Il est demandé d'ajouter un écrit rappelant que c'est l'officier responsable qui doit s'assurer de déployer toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réussite de toute intervention.
- Les membres souhaitent qu'un montant pour les consommables soit ajouté à l'entente de désincarcération.

M. Drouin souligne que tous les salaires devraient être égaux dans tous les services incendies afin de créer une équité. Les membres décident qu'il faut ajouter une annexe aux ententes qui montrent les taux horaires utilisés par chacun des services de sécurité incendie. Mme Andréane Hamelin fera les démarches auprès des municipalités pour obtenir ces informations. Tous les taux horaires seront envoyés à tous les SSI à chaque début d'année.

## **ii. Dépenses de 2018-2020 du SUMI**

M. Richard Lefebvre propose que le début d'application des trois ententes révisées soit effectif à partir de septembre 2018, dans le but de rembourser les déficits qui représentent environ une portion de 60% des dépenses qu'ils ont dû assumer.

Les élus qui siègent sur le comité se montrent sceptiques face à l'approbation de cette demande au Conseil de la MRC. Mme Monia Jacques propose que le dossier soit bien alimenté avec une banque de données dévoilant les dépenses réelles des organismes.

## **iii. Signataires**

Les membres souhaitent que l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services soit signée seulement par les organismes qui possèdent un service de sécurité incendie ou qui assument le service de sécurité incendie par délégation de compétences.

## **b. Contribution SUMI**

Mme Andréane Hamelin fait part aux membres des recherches faites auprès des autres MRC au niveau de la méthode de contribution pour le budget SUMI. Les membres trouvent intéressante l'idée que les municipalités contribuent au budget à 50% en fonction de la population et que l'autre 50% du budget soit prélevé auprès des

contribuables du TNO. D'autres informations sont à venir et seront présentées lors de la prochaine rencontre du CSI.

**6) convenir des suites;**

Les membres souhaitent prendre le temps de recueillir les informations nécessaires à la recommandation des ententes et de se réunir de nouveau en septembre pour finaliser les documents dans la mesure du possible.

**7) Autres affaires :**

**a. Subvention MSP – idées**

Les SSI ont reçu par courriel les détails de la subvention possible du MAMH à déposer avant le 9 octobre 2020. M. Pierre Bélanger apporte l'idée de se procurer une roulotte de prévention incendie pour des exercices d'incendie dans la population. M. Richard Lefebvre propose de se pencher sur la révision du système de télécommunication. Mme Andréane Hamelin note ces idées pour un prochain programme de subvention, étant donné le délai trop court du présent programme.

**8) Prochaine rencontre ;**

Envoi d'un doodle pour prochaine rencontre du mois de septembre prochain.

**9) Levée de la rencontre.**

Fin de la rencontre à 21h27.